
Date:	05.10.2020	Heure:	16h00
Sujet:	ADDITIF N°4	Document N°:	1.4

<i>De:</i>	<i>Directeur de Course</i>		
<i>À:</i>	<i>Tous les participants / Crew members</i>		
	<i>Nombre de pages 2, Annexes 1</i>	Visa N° 20BRC-ARO Add4 /061020	

REGLEMENT PARTICULIER

1.3. Longueur totale des ES et du rallye

Nombres des sections	4
Nombre des épreuves spéciales	10
Longueur totale du rallye	264,82 km
Longueur totale des ES	92,11 km

10.3. Procédure (Vérifications administratives)

Tous les participants peuvent envoyer un représentant de l'équipage, avec une autorisation écrite à présenter les documents requis dans l'article 10.2 du règlement particulier.

Le formulaire d'inscription doit être signé par les deux membres de l'équipage et présenté en version papier par un représentant de l'équipage pendant les vérifications administratives.

12.4.1 Changement de carnet de bord pendant le rallye

~~Les Carnets de bord seront fournis au contrôle horaire: TC 0A, TC 1B, TC 4B, TC 7B.~~

Le jeu complet de cartes horaires pour l'ensemble du rallye sera livré avec le matériel du rallye lors des vérifications administratives. Il est impératif que tous les équipages aient le jeu de cartes horaires pour une journée entière à l'intérieur de la voiture (cf. par exemple procédures de regroupement).

12.6.5 Autres points (Autres procédures et règles)

Pour des raisons de sécurité, le changement de pneus sera seulement autorisé dans la zone d'assistance du concurrent dans le parc d'assistance entre le TC0A et TC0B.

Annexe 1 – Itinerary

Voir Annexe 1.

Annexe 7 – Règlement COVID-19

COVID Officer: Tom ESPEEL, e-mail tom.espeel@ypresrally.com
COVID Coordinator: Jan HUYGHE, e-mail jan.huyghe@ypresrally.com

Les règles du Protocole COVID-19 concernant le parc d'assistance s'appliqueront sans aucune dérogation. Toute personne admise dans une bulle liée à une voiture qui ne respecte pas l'ensemble du protocole COVID-19 prévu par l'Organisateur sera exclue du parc d'assistance. La personne concernée sera invitée à quitter le parc d'assistance sur ordre d'un responsable de l'événement, d'un agent de sécurité ou de la police. En outre, elle ne pourra en aucun cas se représenter dans la zone du parc d'assistance.

En cas de refus ou de récidive, la voiture à laquelle le contrevenant est lié sera disqualifiée du "AAROVA Rally 2020" et des sanctions disciplinaires seront demandées au tribunal sportif du RACB Sport.

Port du masque buccal

Le port du masque buccal est obligatoire :

- pour toute personne accédant au parc d'assistance, de l'entrée jusqu'à son espace d'assistance
- pour accéder au « Quartier Général »
- lors des vérifications administratives et techniques, avant et après l'épreuve
- au podium d'arrivée

Le masque buccal peut être remplacé par une cagoule conforme :

- pour les pilotes et copilotes :

- dans les zones de contrôle (CH, START et STOP)
- dans le parc de regroupement
- dans les zones techniques et media
- dans les « refueling zones » (le masque peut être remplacé par une cagoule conforme à l'annexe L du CSI)

Contrôle de température

Un contrôle de la température corporelle sera effectué à l'entrée du « Quartier Général » et aux entrées du parc d'assistance.

Le personnel chargé de ce contrôle interdira l'accès à toute personne présentant une température corporelle supérieure à 38 °C.

« Bulles participant »

Une voiture de course est considérée comme un « cluster », une bulle.

Un maximum de 4 personnes sera autorisé par voiture, en plus du pilote et du copilote.

Les bulles des différents participants ne pourront pas avoir de contacts entre elles.

Toutefois, pour les équipes engageant plusieurs véhicules et partageant les équipes techniques, les bulles des différentes voitures seront fusionnées. Dans ce cas spécifique, le nombre de personnes autorisées sera limité à 3 par véhicule.

Nbre de voiture(s)	Nbre max.de personnes autorisées	Longueur de l'espace d'assistance
1	4	8 m
2	6	13 m
3	9	18 m
4	12	23 m

Seules seront autorisées les personnes ayant une fonction nécessaire et indispensable. Les accompagnants ou relations non indispensables ne pourront pas être repris dans la bulle et n'auront en aucun cas accès au parc d'assistance.

Les différentes bulles devront désigner un « COVID coordinator ». Il devra garder un listing complet de son effectif. Le port du masque buccal ne sera pas obligatoire pendant l'intervention sur les voitures.

Accès au parc d'assistance

Le parc d'assistance ne sera accessible qu'aux personnes accréditées suivantes :

- les participants: pilote & copilote
- l'équipe technique de la voiture de course (maximum 3 ou 4 par véhicule) porteuse de leur bracelet d'identification
- les officiels
- le personnel des services d'intervention et de secours D1-D2-D3 dans le cadre de leur mission
- les services techniques communs (service pneus, etc.)

Vérifications techniques

Le personnel du team est limité à 2 personnes par voiture de course.

Les équipements des pilotes (vêtements, casques, RFT, ...) devront être à bord du véhicule.

L'installation du système de géolocalisation sera effectuée par le personnel du teal.

Zone de ravitaillement – «Refueling zone»

Le membre de l'assistance – muni du badge «Refuel zone» – effectuant le ravitaillement devra limiter ses contact avec l'équipage. Il devra porter un masque buccal ou une cagoule conforme à l'annexe L du CSI.

L'équipage devra porter un masque buccal ou une cagoule conforme.

La quantité de carburant souhaitée sera renseignée sur une fiche qui sera transmise par l'équipage au responsable du ravitaillement pour éviter les échanges verbaux.

Merci de remplir le formulaire e-tracing:

- Formulaire en Anglais <https://forms.gle/M1UdNSnk2TYtsEDt6>
- Formulaire en Néerlandais <https://forms.gle/nxYMuNXiXCknsnTL8>

Tous les participants doivent suivre la nouvelle procédure TC, à découvrir via les liens ci-dessous :

- EN https://www.youtube.com/watch?v=oUGb0XOERWo&feature=emb_logo
- NL <https://www.youtube.com/watch?v=KaRT-KIOMYw&feature=youtu.be>
- FR <https://www.youtube.com/embed/iI2Qcm49080>


Emilia Abel
Clerk of the Course